



N° de résolution
ou annotation

2019-01-001

Formules d'Affaires CCL (418) 688-2175 / 1-800-463-4578 --- M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau et Marcel Mainville conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

Était absente :

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h06, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en devant le point 14 au point 6 en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Avis de vacance conseillers siège #2 et #6;
- 4.0 Avis de motion règlement #195 taxations et de tarifications 2019;
- 5.0 Fermeture bureau municipal du 14 au 22 janvier inclusivement – vacances de la directrice générale par intérim;
- 6.0 Ressources humaines :
 - 6.1 Embauche commis-comptable;
- 7.0 Correspondance ;
- 8.0 Trésorerie:
 - 8.1 Dépenses de décembre;
 - 8.2 Remboursement des frais de déplacement;
 - 8.3 Groupement forestier Coopératif Abitibi;
 - 8.4 Autres;
- 9.0 Adoption du procès-verbal de décembre;
- 10.0 Affectation TECQ;
- 11.0 Fond forestier;
- 12.0 Comité jeunesse;
- 13.0 Politique de prise en charge des chemins privés;
- 14.0 Projet Gazoduc;
- 15.0 Modifications du règlement sur le traitement des élus;
- 16.0 Services de la SPCA;
- 17.0 Dépôt des états comparatifs;
- 18.0 Signature du code d'éthique des élus;
- 19.0 Attestation des coûts réalisés TECQ 2014-2018;
- 20.0 Règlement d'emprunts à renouveler;
- 21.0 Contrat de vente à finaliser;
- 22.0 Rapport des comités;
- 23.0 Période de questions;
- 24.0 Sujets divers;
- 25.0 Levée de la séance.

3.0 Avis de vacance conseillers sièges #2 et #6;

Démission de Sophia Chalifour, conseillère siège #2.

Démission de Jocelyn Poirier, conseiller siège #6.

4.0 Avis de motion règlement #195 taxation et de tarification 2019;

Avis de motion pour le règlement #195 taxation et tarification 2019 donné par Mme Marie-Ève Garand, conseillère.



N° de résolution
ou annotation

2019-01-002

**5.0 Fermeture bureau municipal du 14 au 22 janvier inclusivement –
vacances de la directrice générale par intérim;**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité des conseillers de fermer le bureau municipal du 14 janvier au 22 janvier inclusivement pour la période de vacances de Mme Marie-Ève Isabelle.

2019-01-003

6.0 Projet Gazoduc;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à la majorité des conseillers de mandater M. Marcel Mainville conseiller et M. Robert Tailler citoyen, pour assister à la rencontre d'information du 16 janvier 2019.

2019-01-004

7.0 Ressources humaines :

7.1 Embauche technicienne en administration;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à la majorité d'embaucher Mme Lise Roy a titre de technicienne en administration selon l'entente entre Mme Roy et la municipalité de Roquemaure.

2019-01-005

8.0 Ajournement

À 20h30, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité de procéder à l'ajournement de la réunion. L'ajournement aura lieu le 29 janvier à 20h00.

9.0 Correspondance ;

10.0 Trésorerie:

- 10.1 Dépenses de décembre;
- 10.2 Remboursement des frais de déplacement;
- 10.3 Groupement forestier Coopératif Abitibi;
- 10.4 Autres;

11.0 Adoption du procès-verbal de décembre;

12.0 Affectation TECQ;

13.0 Fonds forestier;

14.0 Comité jeunesse;

15.0 Politique de prise en charge des chemins privés;

16.0 Projet Gazoduc;

17.0 Modifications du règlement sur le traitement des élus;

18.0 Services de la SPCA;



N° de résolution
ou annotation

- 19.0 Dépôt des états comparatifs;
- 20.0 Signature du code d'éthique des élus;
- 21.0 Attestation des coûts réalisés TECQ 2014-2018;
- 22.0 Règlement d'emprunt à renouveler;
- 23.0 Contrat de vente à finaliser;
- 24.0 Rapport des comités;
- 25.0 Période de questions;
- 26.0 Sujets divers;
- 27.0 Levée de la séance.

Marie-Eve Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2019-01-006

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de l'ajournement du 29 janvier 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau et Marcel Mainville conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance ;

Comme tous les membres du conseil étaient présents lors de l'ajournement le 8 janvier dernier, ces derniers n'ont pas reçu d'avis spécial pour la séance. Les modalités prévues à la Loi étant respectées, la séance débute à 20h07, présidée par M. Léo Plourde, maire.

Mot du maire ;

2.0 Ordre du jour ;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert ;

- 26.0 Ouverture de la séance;
- 27.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 28.0 Correspondance;
- 29.0 Trésorerie;
 - 29.1 Dépenses de décembre;
 - 29.2 Remboursement des frais de déplacement;
 - 29.3 Groupement forestier Coopératif Abitibi;
 - 29.4 Autres;
- 30.0 Adoption des procès-verbaux de décembre;
- 31.0 Affectation TECQ;
- 32.0 Fonds forestier;
 - 32.1 Renouvellement plan aménagement;
- 33.0 Comité jeunesse ;
- 34.0 Politique de prise en charge des chemins privés;
- 35.0 Modifications du règlement sur le traitement des élus;
 - 10.1 Présentation projet règlement # 195;
- 36.0 Service SPCA;
- 37.0 Dépôt des états comparatifs;
- 38.0 Signature du code d'éthique des élus;
- 39.0 Attestation des coûts réalisés TECQ 2014-2018;
- 40.0 Règlement d'emprunts à renouveler;
- 41.0 Contrat de vente à finaliser;
- 42.0 Rapport des comités;
- 43.0 Période de questions;
- 44.0 Sujets divers;
 - 44.1 Résolution MTQ (PAVL) pour audit;
 - 44.2 Résolution clicSÉCUR;
 - 44.3 Changement avocat;
 - 44.4 Avis d'élections partielles le 24 mars 2019;
 - 44.5 Registre des armes à feu du Québec – Résolution d'appuie;
 - 44.6 Marge de crédit municipale;
 - 44.7 Autorisation Mme Chantal Mainville pour drapeau du Québec;
 - 44.8 Suivre projet Gazoduc;
 - 44.9 Demande Emplois d'été Canada;
 - 44.10 Avis de motion règlement #196;
 - 44.11 Avis de motion règlement #197;
 - 44.12 Demande subvention couches lavables;
 - 44.13 Vente pour non-paiement de taxes;
- 45.0 Levée de la séance;



N° de résolution
ou annotation

2019-01-007

28.0 Correspondance :

M. le maire fait état de la correspondance pertinente pour les citoyens.

29.0 Trésorerie:

29.1 Dépenses de décembre;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 19 298.75 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 1 777.89 \$

Salaires nets : 5 268.81 \$

29.2 Remboursement des frais de déplacement;

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

M. Sébastien Roy, au montant de 29.40 \$;
M. Marcel Mainville, au montant de 38.64 \$;
M. Jean-Guy Hébert, au montant de 21.92 \$

2019-01-008

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le paiement des frais suivants:

29.40 \$ pour M. Sébastien Roy (demande complète);
38.64 \$ pour M. Marcel Mainville (demande complète) ;
21.92 \$ pour M. Jean-Guy Hébert (demande complète).

29.3 Groupement forestier Coopératif Abitibi;

2019-01-009

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de procéder au paiement des factures de Groupement forestier coopératif Abitibi totalisant 10 338.73 \$ plus taxes applicables pour les travaux forestiers prévus au plan d'aménagement (factures de 2018).

29.4 Autres;

30.0 Adoption des procès-verbaux de décembre;

Reporté.



N° de résolution
ou annotation

2019-01-010

31.0 Affectation TECQ;

Donner l'information aux citoyens que la programmation a été approuvée.

32.0 Fond forestier;

32.1 Renouvellement plan d'aménagement

ATTENDU QUE le plan d'aménagement forestier pour les lots éparés # 5 519 252, 5 520 191, 5 520 192 et 5 520 193 est à renouveler;

ATTENDU QUE le plan est renouvelable pour une période de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de payer la facture de 220\$ et de procéder au renouvellement (02-610-00-670-01).

33.0 Comité jeunesse;

Reporté.

34.0 Politique de prise en charge des chemins privés;

Donner l'information pour les citoyens.

35.0 Modifications du règlement sur le traitement des élus;

10.1 Présentation projet règlement # 195;

Règlement relatif au traitement des élus municipaux

ARTICLE 1.

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante ;

ARTICLE 2.

Le présent règlement remplace le règlement numéro 164.

ARTICLE 3.

Le présent règlement, fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices suivants ;

ARTICLE 4.

Pour 2019, la rémunération de base annuelle du maire est fixée à 4 830,91 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 1 994,03 \$

ARTICLE 5.

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes ci-après décrits selon les modalités indiquées :

Maire suppléant : Le conseil autorise que lorsque le maire s'absente de la municipalité et qu'il n'exerce pas ses fonctions, une rémunération supplémentaire soit allouée au pro-maire équivalent à l'écart entre le salaire d'un conseiller et du maire soit une rémunération supplémentaire de 236,41 \$ par mois ou 8,37 \$ par jour où le pro-maire exercera les fonctions du maire.



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 6.

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 7.

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, soit 2 415,46 \$ pour le maire et 997,02 \$ pour chaque élu.

ARTICLE 8.

Les frais remboursés pour le kilométrage seront de 0,42 \$ le km.

Les frais de repas avec ou sans facture sont déterminés comme suit :

Déjeuner	10.00\$
Dîner	20.00\$
Souper	25.00\$

Un montant de 20.00\$ additionnel sera remboursé pour une réunion à l'extérieur de la municipalité, mais doit être demandée sur le formulaire approprié.

ARTICLE 9.

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées selon le coût de la vie pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 10.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

36.0 Services de la SPCA;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure n'éprouve aucun problème de gestion animale;

ATTENDU les sommes élevées pour la municipalité ainsi que pour les citoyens;

2019-01-011

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de ne pas adhérer au service de la SPCA.

37.0 Dépôt des états comparatifs;

Déjà fait par Mme Lamarre au 30 novembre 2018.

38.0 Signature du code d'éthique des élus;

Reporté

39.0 Attestation des coûts réalisés TECQ 2014-2018;

Résolution 2018-12-267

40.0 Règlement d'emprunts à renouveler;

Résolution 2018-12-264



N° de résolution
ou annotation

2019-01-012

41.0 Contrat de vente à finaliser;

ATTENDU la résolution 2012-06-162;

ATTENDU que le processus n'a jamais été finalisé;

ATTENDU que M. Charles-André Morneau a déjà payé la facture pour ce lot;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à la majorité des conseillers et conseillères de finaliser la vente du lot 31-26 Partie et d'autoriser M. Léo Plourde maire à signer le contrat notarié.

Vote : 4 pour et M. Rodrigue Morneau s'abstient.

42.0 Rapport des comités;

Rapport de M. Marcel Mainville sur le projet Gazoduc.

43.0 Période de questions;

44.0 Sujets divers;

44.1 Résolution MTQ (PAVL);

Reporté.

44.2 Résolution clicSÉQR;

MUNICIPALITE DE ROQUEMAURE

Numéro d'identification : 1006132282

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 8813436431

2019-01-013

IL EST RÉSOLU QUE Mme Marie-Ève Isabelle directrice générale par intérim, ainsi que Mme Lise Roy technicienne administrative soient autorisées

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la municipalité apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Léo Plourde, maire
Marcel Mainville, conseiller
Chantal Mainville, conseillère
Marie-Ève Garand, conseillère
Rodrigue Morneau, conseiller



N° de résolution
ou annotation

2019-01-014

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de Roquemaure, qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 29 janvier 2019. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

44.3 Changement avocat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des plaintes no dossier 800008393 - Normes du travail et du dossier 800008390 déposé contre la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une recommandation de sa procureure Me Héloïse Desgagnés de la FQM de se doter d'un procureur situé en région proche;

Considérant que le conseil souhaite substituer l'avocat Me Héloïse Desgagnés de la FQM par l'Avocat Louis-Charles Bélanger de la firme CAIN LAMARRE dans les dits no de dossier 800008393 et 800008390;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Marie-Ève Garand et secondée par la conseillère Mme Chantal Mainville que le conseil mandate Me Louis-Charles Bélanger de la firme CAIN LAMARRE, afin de représenter les intérêts de la Municipalité dans les dossiers 800008393 et 800008390

44.4 Avis d'élections partielles le 24 Mars 2019;

Mme Marie-Ève Isabelle avise la table du conseil et les citoyens de la tenue d'élections le 24 mars 2019 pour les sièges # 2 et 6.

44.5 Registre des armes à feu du Québec – résolution d'appui;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu de Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) et n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à stigmatiser péjorativement les armes à feu et les propriétaires possédant les permis fédéraux requis, mais laisse de côtés les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes à feu québécoise (1,6 millions) ne sont toujours pas inscrite au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;



N° de résolution
ou annotation 2019-01-015

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourrait être beaucoup mieux utilisées en prévention (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères;

QUE la Municipalité de Roquemaure invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et leurs propriétaires;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC d'Abitibi-Ouest.

44.6 Invitation à respecter la loi;

CONSIDÉRANT la résolution d'appui 2019-01-015 précédente avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent le registre intrusif ;

CONSIDÉRANT l'importance pour une municipalité de respecter les lois et règlements du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité réitère que la Loi est en vigueur et qu'elle se doit d'être respecté

44.7 Marge de crédit municipale;

ATTENDU QUE la résolution 2018-12-284 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a demandé des informations pour une marge de crédit de 125 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest ;

ATTENDU les frais d'analyse de dossier de 250,00 \$;

ATTENDU les frais mensuels de marge de crédit de 26,04 \$;

2019-01-016



2019-01-017

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU la réception du taux pour l'ouverture d'une marge de crédit de 125 000\$ avec Desjardins:

Taux préférentiel (3,95%) + 0,50%

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'accepter les frais mensuels de 26,04 \$, les frais d'analyse de 250,00 \$, ainsi que le taux d'intérêts préférentiel de (3.95%) + 0.50% et d'autoriser la signature des documents par M. Léo Plourde maire.

44.8 Autorisation Mme Chantal Mainville pour drapeau du Québec;

ATTENDU la demande de citoyens;

2019-01-018

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser Mme Chantal Mainville de demander à Mme la députée Suzanne Blais un drapeau du Québec pour notre salle du conseil.

44.9 Suivre Projet Gazoduc;

Abrogé.

44.10 Demande Emploi d'été Canada

2019-01-019

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de mandater Mme Marie-Ève Isabelle directrice générale par intérim à déposer une demande à Emploi d'été Canada, soit un projet pour 2 emplois d'été d'animatrices de camp de jour.

44.11 Avis de motion règlement # 196 – Règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus;

Avis de motion donnée par : Mme Marie-Ève Garand.

19.11 Avis motion règlement # 197 - Règlement portant sur la tenue des séances du conseil municipal de la Municipalité de Roquemaure ;

Avis de motion donnée par : Mme Marie-Ève Garand.

19.12 Demande subvention couches lavables;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande complète de subvention pour couches lavables ;

CONSIDÉRANT les enjeux écologiques ;

2019-01-020

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'accepter la demande de subvention reçue au montant de 100\$ selon le règlement en vigueur.



2019-01-021
N° de résolution
ou annotation

19.13 Vente pour non-paiement de taxes;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser la directrice générale par intérim à envoyer la liste des personnes endettées pour non-paiement de taxes municipales à la MRC d'Abitibi-Ouest et d'autoriser la MRC à procéder à la vente pour non-paiement de taxes.

19.14 Avis de motion et présentation du règlement # 198 taxations et tarifications 2019;

Avis de motion et présentation données par : Mme Chantal Mainville.

19.15 Changement date réunion régulière ;

2019-01-022

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de devancer la réunion régulière du 5 février 2019 au 4 février 2019.

45.0 Levée de la séance.

2019-01-023

À 21h42, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance.

ADOPTÉ.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2019-02-024

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2019 à 19h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Eve Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville et Rodrigue Morneau.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim et Mme Lise Roy technicienne administrative.

1. Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h14.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance ;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour ;
- 3.0 Adoption des prévisions budgétaires 2019 ;
- 4.0 Période de questions ;
- 5.0 Levée de la réunion.

3. Adoption des prévisions budgétaires 2019

Une lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2019 est faite par Mme Lise Roy technicienne administrative. Une copie du budget détaillé est remise par souci de transparence aux membres du public présent.

<u>REVENUS</u>	<u>2019</u>
Taxation et tarification	385 683,00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	7 061,00 \$
Services rendus	6 300,00 \$
Revenus (Camping)	18 000,00 \$
Imposition de droits	5 330,00 \$
Amendes, pénalités et intérêts	5 000,00 \$
Autre revenus	67 000,00 \$
Transferts	731 172,00 \$
Total des revenus municipalité	1 225 546,00 \$
Revenus Camping	121 631,00 \$
<u>TOTAL REVENUS</u>	1 347 177,00 \$

DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	247 925,00 \$
Sécurité publique	54 136,00 \$
Transport	154 381,00 \$



N° de résolution
ou annotation

Hygiène du milieu	55 892,00 \$
Santé et bien-être	2 221,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	101 944,00 \$
Loisirs et culture	43 002,00 \$
Frais de financement	39 500,00 \$
Immobilisation (TECQ)	526 545,00 \$

Total des dépenses de la municipalité **1 225 546,00 \$**

Dépenses et immobilisations Camping **121 631,00 \$**

TOTAL DÉPENSES **1 347 177,00 \$**

2019-02-025

Les prévisions budgétaires 2019 prévoyant des dépenses égales aux revenus, de l'ordre de 1 347 177 \$ sont donc adoptés à l'unanimité des conseillers sur une proposition de Mme Marie-Ève Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville.


4. Période de questions

5. Levée de la séance


2019-02-026

À 19h52, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau, propose la levée de la séance, appuyé par M. Marcel Mainville.

Adopté à l'unanimité.



Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim



Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance du 4 février 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau et Marcel Mainville conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance ;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h05, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Ordre du jour ;

2019-02-027

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert ;

- 46.0 Ouverture de la séance;
- 47.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 48.0 Correspondance;
- 49.0 Trésorerie;
 - 49.1 Dépenses de janvier;
 - 49.2 Remboursement des frais de déplacement;
 - 49.3 Transfert de fonds;
- 50.0 Adoption des procès-verbaux de décembre;
- 51.0 Présentation projet règlement #197 relatif à la tenue des séances;
- 52.0 Adoption règlement # 198 taxations et tarifications 2019;
- 53.0 Résolution d'appui FQM;
- 54.0 Camping;
 - 9.1 Contrat analyse d'eau;
- 55.0 Rapport des comités;
- 56.0 Période de questions;
- 57.0 Sujets divers;
 - 12.1 Demande Fermières;
 - 12.2 Demande autorisation de sollicitation;
- 58.0 Levée de la séance;

46.0 Correspondance ;

M. le maire fait état de la correspondance pertinente pour les citoyens.

47.0 Trésorerie:

47.1 Dépenses de janvier;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

2019-02-028

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :



N° de résolution
ou annotation

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 86 131,38 \$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 5 062,41 \$

Salaires nets :

5 985,19 \$

47.2 Remboursement des frais de déplacement;

Aucune demande reçue.

4.3 Transfert de fonds de camping vers la municipalité

CONSIDÉRANT la possibilité d'un manque de liquidité pour le compte de la municipalité de Roquemaure;

CONSIDÉRANT la procédure en marche pour l'obtention d'une marge de crédit de 125 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-284;

2019-02-029

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'effectuer un transfert bancaire du Camping Municipal vers la Municipalité de Roquemaure au montant de 40 000\$ pour pallier au possible manque de liquidités et que cette somme sera remboursée dès l'ouverture de la marge de crédit.

Adoption des procès-verbaux de décembre 2018;

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 4 et 18 décembre 2018, la lecture en est dispensée.

2019-02-030

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux tels que présentés.

48.0 Présentation projet règlement # 197 relatif à la tenue des séances;

Reporté.

49.0 Adoption règlement #198 taxation et tarification 2019;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance du 8 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE la présentation du règlement a été faite à la séance du 29 janvier 2019 ;

2019-02-031

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 198 taxation et tarification 2019.

50.0 Résolution d'appui FQM;



N° de résolution
ou annotation

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

2019-02-032

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères ;

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.



2019-02-033

N° de résolution
ou annotation

51.0 Camping;

51.1 Contrat analyse d'eau;

ATTENDU les soumissions reçues;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de TECHNI-LAB S.G.B Abitibi inc. selon les taux suivants;

Paramètres eaux potables :	Prix par Échantillon (\$)
Coliformes totaux et E. Coli	55.00
Cuivre	16.00
Fer et Manganèse	30.00
Nitrite et Nitrate	25.00
PH	12.50
Physico-chimique inorganique	310.00
Plomb	16.00
Turbidité	17.00
Frais transport et prélèvement	95.00
Test annuel (Physico)	120.00

52.0 Rapport des comités;

53.0 Période de questions;

54.0 Sujets divers;

54.1 Demande Fermières;

2019-02-034

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de prêter la salle du Marais aux fermières gratuitement pour leur bingo de la St-Valentin a condition que le ménage soit effectué par celles-ci.

54.2 Demande autorisation de sollicitation;

2019-02-035

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser la Fondation canadienne du rein à faire du porte-à-porte lors de sa campagne de financement du 1^{er} au 30 avril 2019.

54.3 Désignation personne responsable de l'accès à l'information;

M. Léo Plourde désigne Mme Marie-Ève Isabelle directrice générale par intérim responsable de l'accès à l'information et retire Mme Patricia Lamarre de cette fonction.

55.0 Levée de la séance.

2019-02-036

À 20h46, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance, appuyé par Mme Chantal Mainville.

Adopté à l'unanimité.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire



N° de résolution
ou annotation

2019-03-037

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance du 12 mars 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau, Marcel Mainville, Réjean Lévesque et Fernand Landry, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h11, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal de janvier et février;
- 4.0 Correspondance ;
- 5.0 Trésorerie:
 - 5.1 Dépenses de février;
 - 5.2 Remboursement des frais de déplacement;
 - 5.3 Comptes annulés au 31 décembre 2018;
 - 5.4 Déclaration des contrats de plus de 25 000\$;
- 6.0 Ressources humaines:
 - 6.1 Demande achat livre 'Urbanisme en territoire agricole';
 - 6.2 Modification administrateur principal service en ligne ACCES D;
- 7.0 Camping;
 - 7.1 Contrat gérance 2019;
 - 7.2 Autorisation dépenses;
 - 7.3 Réparation pompes;
 - 7.4 Inscription au guide du Tourisme Canadien;
 - 7.5 Demande terre campeur;
- 8.0 Présentation projet règlement #197 relatif à la tenue des séances;
- 9.0 Vente lot Charles-André Morneau;
- 10.0 Demande de prolongation de délai pour adopter le plan et les règlements d'urbanisme – conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- 11.0 Demandes CADR;
 - 11.1 Demande d'un représentant municipal;
 - 11.2 Comité jeunesse;
 - 11.3 Entente CJEAO comité jeunesse;
 - 11.4 Adoption projet règlement 195 sur le traitement des élus rétroactif au 1^{er} janvier 2019;
- 12.0 Participation à la réalisation d'un Armorial québécois;
- 13.0 Signataire rapport final du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018;
- 14.0 Résolution MTQ;
- 15.0 Bail de la gravière;
- 16.0 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires nouveaux élus;
- 17.0 Demande de permis;



N° de résolution
ou annotation

- 17.1 Démantèlement barrage castor nuisible;
- 17.2 Abaissement niveau de l'eau du marais Antoine;
- 18.0 Rapport des comités;
- 19.0 Période de questions;
- 20.0 Sujets divers;
- 20.1 Demande Comité des loisirs;
- 20.2 Demande Rock West;
- 20.3 Demande Fabrique;
- 21.0 Levée de la séance.

3.0 Adoption du procès-verbal de janvier et février;

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 janvier et du 4 février ainsi que de la séance extraordinaire du 4 février 2019, leur lecture est dispensée.

M. Réjean Lévesque et M. Fernand Landry n'étaient pas élus conseillers municipaux lors de ces séances.

2019-03-038

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à la majorité des conseillers et conseillères, d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 8 janvier et du 4 février ainsi que de la séance extraordinaire du 4 février 2019 tels que présentés.

4.0 Correspondance ;

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

5.0 Trésorerie:

5.1 Dépenses de février;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer au montant de : 53 780,11\$

Pour le camping municipal :

Liste à payer au montant de : 4 314,96 \$

Salaires nets : 4 719,66 \$

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

M. Rodrigue Morneau, au montant de 66,20 \$;

M. Léo Plourde, au montant de 147,20 \$

M. Sébastien Roy, au montant de 89,88 \$

ATTENDU QUE ces demandes sont complètes et conformes;

2019-03-039

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'autoriser le remboursement des dépenses.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-040

5.2 Comptes annulés au 31 décembre 2018;

Attendu que la municipalité traîne dans son bilan des comptes à recevoir datant des années 2011 à 2016;

Attendu que plusieurs de ces comptes sont attribuables au camping, comptes dont le solde a été transféré à l'entité camping sans être annulés dans l'entité municipalité;

Attendu que la balance des comptes attribuables aux opérations de la municipalité ne pourra jamais être recouverts, car trop anciens ;

Il est en conséquence proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'annuler les comptes caducs de la municipalité pour un montant de 13 479.36 \$ imputables au camping et 6 464.18 \$ qui sera imputé aux mauvaises créances. La liste détaillée des comptes annulés fait partie intégrante de la présente résolution.

5.3 Déclaration des contrats de plus de 25 000\$;

6.0 Ressources humaines:

6.1 Demande achat livre « Urbanisme en territoire agricole »;

ATTENDU la demande reçue de notre inspecteur municipal M. Jean-Guy Hébert;

2019-03-041

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, d'acheter le livre Urbanisme en territoire agricole.

6.2 Modification administrateur principal service en ligne ACCES D ;

2019-03-042

IL est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères, de nommer Mme Marie-Ève Isabelle directrice générale par intérim administratrice principale du service en ligne ACCES D et de retirer Mme Patricia Lamarre puisque celle-ci est en congé maladie indéterminé.

7.0 Camping ;

Reporté.

8.0 Présentation projet règlement #197 relatif à la tenue des séances ;

Présentation du projet de règlement par Mme Chantal Mainville.

9.0 Vente lot Charles-André Morneau ;

Reporté.



N° de résolution
ou annotation

10.0 Règlement d'urbanisme;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

Attendu qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

Attendu que la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu qu'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption ;

Attendu qu'il y a lieu de demander un nouveau délai à la ministre ;

En conséquence : il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et unanimement résolu de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un nouveau délai jusqu'au 17 mars 2021 afin que la municipalité adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

11.0 Demande CADR;

11.1 Demande d'un représentant municipal;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à la majorité des conseillers et conseillères de nommer M. Réjean Lévesque représentant de la municipalité pour siéger sur le Comité d'aide au Développement de Roquemaure.

11.2 Comité jeunesse;

ATTENDU QUE le CADR demande la réouverture du comité jeunesse pour 2019;

2019-03-043

2019-03-044



N° de résolution
ou annotation

2019-03-045

ATTENDU QUE les frais de salaires seront payés par le CJEAO, ainsi que par la subvention du CADR donnée par la municipalité pour un maximum de 2000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité devra prendre en charge d'effectuer les paies de l'animatrice Juliette Néron à même la subvention allouée au CADR;

ATTENDU QUE la municipalité accepte le prêt du local du centre communautaire de Roquemaure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'accepter la demande du CADR concernant la réouverture du comité jeunesse de Roquemaure pour 2019.

11.3 Entente CJEAO comité jeunesse;

2019-03-046

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'accepter l'entente entre la municipalité de Roquemaure et le Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest et de d'autoriser M. Léo Plourde maire à signer cette entente.

12.0 Adoption projet de règlement # 195 relatif aux traitements des élus municipaux rétroactif au 1^{er} janvier 2019 ;

2019-03-047

ATTENDU l'avis de motion donné le 8 janvier 2019;

ATTENDU la présentation du projet de règlement le 29 janvier 2019, par Mme Chantal Mainville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement #195 relatif aux traitements des élus municipaux rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

13.0 Participation à la réalisation d'un Armorial québécois;

2019-03-048

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de participer à un Armorial québécois.

14.0 Signataire rapport final du Programme de soutien à des projets de garde pendant le relâche scolaire et la période estivale 2018;

2019-03-049

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Ève Isabelle d.g par intérim à signer le rapport final.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-050

2019-03-051

15.0 Résolution MTQ;

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 155 060 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers ;

Que la Municipalité de Roquemaure informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale ;

16.0 Bail Gravière;

ATTENDU la demande d'appui de l'entreprise *Jean-Guy Roy entrepreneur* pour l'obtention d'un bail pour la gravière située sur le lot 5 du canton Hébécourt;

ATTENDU QU'en apportant son soutien à une telle demande de bail exclusif, la municipalité facilite la gestion et le contrôle du banc de concassé sur le lieu de la gravière du lot 5 canton Hébécourt;

ATTENDU QU'il n'y a pas de coût excédentaire pour la municipalité lors de l'achat de gravier, puisqu'elle ne paiera que les frais de transport et les redevances dues au ministère Énergie et ressources naturelles relativement aux matières extraites demandées à l'entrepreneur;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune autre demande de droit de passage pour l'accès au lot 5 Canton Hébécourt par un autre entrepreneur, depuis au moins les 3 dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'appuyer la démarche de *Jean-Guy Roy entrepreneur* pour l'obtention d'un bail auprès du Ministère des ressources naturelles et des mines, pour le banc de gravier sur le lot de la municipalité ET que la municipalité lui autorise, dans ce cadre et sur réception d'une copie du bail délivré par le ministère, l'autorisation de circuler sur le lot 5 Canton Hébécourt, le tout conditionnellement à ce que Jean-Guy Roy entrepreneur assure l'entretien du chemin du lot 5 canton Hébécourt, ainsi qu'au paiement du solde dû des redevances 2017-2018 avant le 30 mars 2019;

17.0 Dépôt déclaration d'intérêt pécuniaires nouveaux élus;

Mme Marie-Ève Isabelle déclare la réception des dépôts de déclaration d'intérêt pécuniaires de M. Réjean Lévesque et de M. Fernand Landry, conseillers.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-052

18.0 Demande permis

18.1 Démantèlement barrage castor nuisible;

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de mandater M. Marcel Mainville responsable du dossier et de déboursier 331,28 \$ pour l'obtention du permis auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

18.2 Abaissement niveau de l'eau de marais Antoine;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de mandater M. Marcel Mainville responsable du traitement de ce dossier.

2019-03-053

19.0 Rapport des comités ;

20.0 Périodes de questions;

21.0 Sujets divers;

21.1 Demande comité des loisirs;

2019-03-054

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'accepter la demande de prêt de la salle du Lac-Abitibi pour l'activité aux Flambeaux du 16 mars 2019.

21.2 Demande comité Rock-West;

M. Rodrigue Morneau, constate son intérêt, se retire de la décision;
ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure souhaite déposer une demande à la M.R.C d'Abitibi-Ouest pour le Fonds de Développement des Territoires en septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité Rock-West demande l'accord de la municipalité de Roquemaure pour de déposer un projet à la M.R.C d'Abitibi-Ouest pour le Fonds de Développement des Territoires pour le festival;

2019-03-055

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité des conseillers et conseillères d'accepter de céder au comité Rock-West la moitié du montant pour le Fonds de Développement des Territoires, soit un montant de 10 000 \$, puisque la municipalité de Roquemaure à l'intention de déposer un projet en septembre 2019.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-056

21.3 Demande Fabrique;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de prêter la salle du Lac-Abitibi gratuitement, ainsi que le micro pour leur activité Bingo 50/50 du 13 avril 2019.

2019-03-057

21.4 Demande Daniel Rancourt;

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'accepter de verser la somme de 25\$ par mois, pour 6 mois, à M. Daniel Rancourt pour sa participation au comité d'administration de l'OMH l'Arc-en-ciel, pour un total de 150 \$.

2019-03-058

22.0 Levée de la séance ;

À 21h47, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance, appuyé par Mme Chantal Mainville.

Adopté à l'unanimité.

Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire